



GYM SUPER FORME

FICHE D'INSCRIPTION ADULTES SAISON 2025/2026

(du 1er/9/2025 au 26/6/2026)

GYM * BODY ZEN * BODY RELAX * PILATES * AERODANCE * GYM ADAPTÉE * YOGA

A remplir en lettres majuscules SVP :

FEMME ☐ HOMME ☐ Licencié saison 2024/2025 : OUI ☐ NON ☐

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :

PRENOM(S) : DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL : NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

SAISON 2025/2026		PLANNING DES ACTIVITES DE LA SEMAINE				
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h						
9h	S D	9h00-10h00 Pilates / Ludivine	8h30-9h30 Body Zen / Justine		8h45-9h45 Gym Hommes / Justine	8h50-9h50 Gym / Justine
10h		9h15-10h15 Gym / Marie-Jo	NOUVEAU		9h55-10h55 Gym / Justine	9h55-10h55 Body Zen / Justine
10h	S D	10h30-11h30 Yoga / Justine	10h30-11h30 Body Relax / Caroline	NOUVEAU		
11h			10h45-11h45 Gym / Tifenn		11h05-12h05 Yoga / Justine	11h00-12h00 Gym adaptée / Tifenn
12h						
14h 15h		Attention, ces 2 cours (Pilates et Yoga) ont lieu dans la salle de danse		14h00-15h00 Gym / Justine	Nouveau	
18h				18h00-19h00 Gym / Marie-Jo		18h00-19h00 Pilates / Tifenn
19h			18h30-19h30 Gym / Marie-Jo	19h05-20h05 Body Zen / Marie-Jo	19h00-20h00 Gym / Marie-Jo	19h00-20h00 Aérodance / Tifenn
20h				20h10-21h10 Pilates / Marie-Jo		Nouveau

9 cours de gym dont 1 cours gym Hommes

4 cours de gym douce dont 1 nouveau cours de body relax

3 cours de Pilates

2 cours de yoga

1 cours APA

1 cours d'aérodance

MERCI D'ENTOURER AU STYLO LE OU LES COURS QUI VOUS INTÉRESSENT
DANS LE TABLEAU CI-DESSUS.

Pour rappel, votre inscription à ce(s) cours vaut pour la saison entière. Vous ne serez pas autorisé sur les autres cours.

COTISATION DE LA SAISON 2025/2026

Pour calculer ma cotisation annuelle, je complète les cases Quantité et Montant suivant l'activité choisie, et je fais le Total				
JE SUIS NOUVEL ADHERENT				
	Prix unitaire	Qté	Montant	
FORFAIT CLUB (dont Licence FFEPGV)	36,00 €	1	36,00 €	
Gym	le cours	57,00 €		
Bodyzen / Bodyrelax	le cours	57,00 €		
Aérodance	le cours	82,00 €		
Pilates	le cours	155,00 €		
Yoga	le cours	155,00 €		
A.P.A. (gym adaptée)	le cours	155,00 €		
Je calcule le TOTAL A PAYER				

J'ETAIS ADHERENT LA SAISON 24/25				
► JE BENEFICIE DE LA REMISE				
	Prix unitaire	Qté	Montant	
36,00 - 10 % =	32,40 €	1	32,40 €	
57,00 - 10 % =	51,30 €			
57,00 - 10 % =	51,30 €			
NB : à partir de 3 cours gym et/ou bodyzen commandés, rabais suppl. offert de 6,30 soit : (51,30 € x 3) - 6,30 € = 147,60 € au lieu de 153,90.				
82,00 - 10 % =	73,80 €			
155,00 - 10 % =	139,50 €			
155,00 - 10 % =	139,50 €			
155,00 - 10 % =	139,50 €			
TOTAL A PAYER				

Pilates, yoga, A.P.A. : ces cours sont limités à une moyenne de 15 personnes en présentiel

- La licence prise dans une autre association EPGV peut être déduite, mais une copie doit nous être transmise.
Précisez le nom de l'association.....
- Je joins mon règlement de par chèque à l'ordre de **GYM SUPER FORME CHAURAY**
Paiement possible par 2 chèques de montants identiques ; ou en ligne (par CB) via HelloAsso sur notre site gymchauray.fr
- **Attestation de règlement** (si votre comité d'entreprise vous offre une participation) OUI () NON ()
Elle vous sera adressée par mail dès l'enregistrement de votre licence.

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive	Merci de lire attentivement
Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, le certificat médical n'est plus demandé, sauf si vous avez répondu « OUI » à au moins une des 6 questions du Questionnaire de santé EPGV (joint à ce doc ¹ ou disponible sur notre site).	
☐ Mon état de santé nécessite un avis médical. Je joins mon certificat médical daté de moins de 6 mois.	
☐ J'ai répondu « NON » aux 6 questions, je complète et signe l'attestation qui suit :	
Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé EPGV et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.	
Merci de dater et signer, après avoir coché la case qui vous concerne.	
A, le/...../.....	Signature

Assurance - Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. (Voir le résumé des garanties au tableau d'affichage).
Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur - L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Ces documents sont consultables auprès de l'association (classeur à l'entrée) et disponibles sur notre site. **Merci de confirmer votre engagement en cochant cette case :** ☐
Je soussigné, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur que je m'engage à respecter.

Date et signature du licencié

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SONT ACCEPTES

1 dossier complet = Fiche d'inscription complétée et signée () + Certificat médical si nécessaire () + Paiement ()

Partie gestion association.

Chèque n°

Banque

Montant

Date